

en vue de créer un système national complet d'information et de rapports sur l'environnement en collaboration avec la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Ce programme permettra d'établir une meilleure base pour l'évaluation des interactions de l'environnement et de l'économie et d'améliorer, au sein des gouvernements, des entreprises et des organisations non gouvernementales, la capacité de mesurer la performance environnementale du Canada et, conjointement avec sa performance économique, de rendre compte des progrès réalisés vers la concrétisation du développement durable. Quant aux provinces et aux territoires, les rapports ont été publiés pour la première fois en 1991 par la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, le Québec, le Yukon et la Nouvelle-Écosse. En Ontario, le bureau du commissaire à l'environnement fait paraître depuis 1994 des rapports annuels qui traitent des activités réalisées par tous les ministères provinciaux conformément à la *Charte des droits environnementaux*, ou du manque d'activité à certains égards. Les organisations non gouvernementales publient aussi des rapports. Ainsi, Habitat faunique Canada en produit sur la situation des habitats de la faune au pays.

EFFORTS MONDIAUX

L'intégrité des écosystèmes au Canada dépend de la coopération de partenaires internationaux. Nos écozones s'étendent vers le sud aux États-Unis et vers le nord à d'autres pays circumpolaires. Les espèces migrent à travers le continent nord-américain par terre, par eau et par air. Par exemple, les poissons marins et les saumons entreprennent des migrations dans les eaux canadiennes et américaines des océans Pacifique et Atlantique. La qualité de l'air et de l'eau ainsi que la santé des espèces migratrices peuvent se détériorer. Le transport à distance des polluants produits dans d'autres pays affecte de nombreuses parties du Canada, de l'Arctique jusqu'aux régions du Sud. Le commerce illégal des animaux sauvages, le changement climatique et l'appauvrissement de la couche d'ozone menacent tous les écosystèmes importants pour le Canada, ce qui exige des solutions sur le plan mondial.

Tout comme dans les activités nationales, on assiste à un mouvement vers une approche écosystémique partagée avec divers partenaires internationaux du Canada. Dans le cadre de centaines de programmes, le Canada se concerta avec d'autres pays pour élaborer des solutions et partager des pratiques exemplaires dans le but de protéger, de conserver et de rétablir des écosystèmes d'importance locale et planétaire au moyen d'actions conjointes. Certains de ces programmes visent des écosystèmes partagés. Par exemple, le Canada collabore avec sept autres pays circumpolaires pour protéger l'écosystème partagé de l'Arctique par l'entremise du Conseil de l'Arctique, un forum intergouvernemental de haut niveau établi en 1996. Le Conseil a mis sur pied des groupes de travail qui exécutent les programmes suivants : contrôle et évaluation de l'Arctique; préservation de la flore et de la faune arctiques; protection des milieux marins arctiques; préparation aux situations d'urgence, prévention et

Commission nord-américaine de coopération environnementale

Par l'entremise de la Commission nord-américaine de coopération environnementale, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont récemment classifié et cartographié les régions écologiques de l'Amérique du Nord. Les programmes que mène la Commission pour améliorer la protection et la conservation des écosystèmes et de la biodiversité en Amérique du Nord comprennent notamment l'élaboration de stratégies en fonction des écorégions prioritaires, la coopération visant à protéger les écosystèmes des zones marines et côtières et l'appui accordé à la conservation des oiseaux migrateurs et des animaux transfrontaliers.